Actualité

Le Monitoring, un enjeu toujours essentiel pour la rétribution des artistes à travers la France

En France, depuis 2018, la Sacem équipe les clubs et festivals sont équipés d’un boîtier permettant de recenser les morceaux joués. L’objectif : mieux identifier les ayant droits pour leur permettre d’être rémunérés à chaque fois qu’un de leur morceau est joué par un DJ. Un enjeu d’autant plus important, alors que les carrières des musiciens électroniques sont aujourd’hui encore fragilisées par les mesures sanitaires.

6 janvier 2021

c

© Disobeyart

Par Trax Magazine

En partenariat avec la Electronic Music Factory

En France, depuis 2018, la Sacem équipe les clubs et festivals commencent à être équipés d’un boîtier permettant de recenser les morceaux joués. L’objectif : mieux identifier les ayant droits pour leur permettre d’être rémunérés à chaque fois qu’un de leur morceau est joué par un DJ. Un enjeu d’autant plus important, alors que les carrières des musiciens électroniques sont aujourd’hui encore fragilisées par les mesures sanitaires.

En 2018, la Sacem annonçait sa collaboration avec le service de reconnaissance musicale néerlandais DJ Monitor, pour permettre aux compositeurs d’être rémunérés plus justement pour leurs créations. Car la question de la rétribution des artistes dont les morceaux sont joués par des DJ sets est complexe. Beaucoup de titres sont diffusés à la suite, dans une logique d’improvisation permanente, avec souvent des remixes ou des samples. Auparavant, la Sacem fournissait aux diffuseurs un formulaire à transmettre aux DJs, pour les inciter à rendre

compte de chaque titre passé pendant une soirée. Une méthode chronophage et faillible : les informations ne parvenaient pas toujours à la Sacem.

En 2018, la société d'auteurs choisit DJ Monitor et son système de reconnaissance automatisé. La technologie DJ Monitor, créée il y a 15 ans à partir d'algorithmes de reconnaissance musicale, se base sur des techniques de « fingerprint ». « *Notre algorithme fait correspondre la musique jouée avec notre base de données de plus de 80 millions de morceaux* », explique Mike Jungerius, l'un des créateurs de ce logiciel aux Pays-Bas, qui rappelle que cet outil est « *utilisé à travers le monde entier, par exemple en Australie, au Royaume-Uni, en Belgique, en Inde, aux Etats-Unis et dans certains pays d'Afrique* ».

Les boîtiers sont progressivement installés dans des clubs comme le Rex ou le Sucre et des festivals comme les Nuits Sonores et Peacock Society, toujours aux frais de la Sacem. Sans enregistrer les lives, ils encodent les morceaux pour permettre la reconnaissance des œuvres diffusées. Pour protéger les secrets de création des artistes, parfois réticents à rendre publics l'entièreté des morceaux joués, les dépôts sont garantis confidentiels. « *Cet outil changera à coup sûr les coulisses de la musique électronique et des DJ sets. Les DJ n'ont pas à déclarer ce qu'ils ont joué dans leurs sets lorsque nous nous occupons du monitoring, et plus important encore, nous nous assurerons que les bons créateurs de musique soient payés pour leurs oeuvres. Parce que notre vision est que les créateurs de musique devraient recevoir la juste rémunération pour cela lorsque des DJ ou des lieux/entreprises jouent leur musique* », assure Mike Jungerius.

Des processus simplifiés

Pour être rétribués lorsqu'un de leur morceau est joué dans un club ou dans un festival, les créateurs doivent adhérer à la Sacem et y déposer leurs oeuvres - tout peut aujourd'hui se faire en ligne, et une seule oeuvre avec un début d'exploitation suffit pour adhérer.

La crise du covid et les fermetures des discothèques ont ralenti le processus d'installation des boîtiers. Tous les événements diffusant de la musique électronique ont pourtant tout intérêt à se saisir de cet outil, puisque la remise des programmes est une obligation légale pour les clubs et festivals. Le monitoring leur permet de répondre à cette exigence de façon simplifiée et rigoureuse. Un outil essentiel à développer dans toute la France dans cette période compliquée pour les artistes et les lieux de diffusion musicale.

C. Laborie